

Nations Unies

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

TRENTE-HUITIÈME SESSION

Documents officiels*



CINQUIÈME COMMISSION
3ème séance
tenue le
mardi 27 septembre 1983
à 10 h 30
New York

UN LIBRARY

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3ème séance OCT 12 1983

Président : M. KUYAMA (Japon)

UN/SA COLLECTION

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ELECTION DU BUREAU

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS :

- a) NOMINATION DE SIX MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

- a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
b) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
c) OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
d) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE
e) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GEREES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
f) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Point/...

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/38/SR.3
4 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

SOMMAIRE (suite)

POINT III DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

- a) RAPPORT DU COMITE DE NEGOCIATION SUR LA CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

ORGANISATION DES TRAVAUX

/...

La séance est ouverte à 10 h 45.

ELECTION DU BUREAU

1. Le PRESIDENT informe la Commission que les consultations relatives à la composition du Bureau n'ont pas encore abouti et il suggère, par conséquent, de reporter l'élection de ses membres à une séance ultérieure.

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS :

a) NOMINATION DE SIX MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/38/101 et Add.1, A/C.5/38/13)

2. Le PRESIDENT signale que le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale de la démission de M. Anatoly Vasilievich Grodsky (Union des Républiques socialistes soviétiques) avec effet immédiat, de son poste de membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et que, par conséquent, il faudra que l'Assemblée générale nomme, à sa session en cours, un remplaçant pour s'acquitter des fonctions attachées à ce poste durant le temps qui reste à courir d'ici l'expiration du mandat de M. Grodsky, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1984.

3. Le Gouvernement soviétique a proposé la candidature de M. Igor Vasilevich Khalevinsky pour remplir le siège vacant et, puisqu'il n'y a pas d'autre candidat, le Président dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Cinquième Commission souhaite déroger au vote au scrutin secret.

4. Il en est ainsi décidé.

5. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination de M. Khalevinsky comme membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, avec un mandat qui commencera à la date à laquelle l'Assemblée générale approuvera sa nomination en séance plénière et qui expirera le 31 décembre 1984.

6. Il en est ainsi décidé.

7. Le PRESIDENT demande au Rapporteur d'informer directement l'Assemblée générale de la recommandation qui vient d'être approuvée par la Cinquième Commission.

/...

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

- a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (A/38/5/Add.1)
- b) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (A/38/5/Add.2)
- c) OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (A/38/5/Add.3)
- d) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (A/38/5/Add.4 et Corr.1)
- e) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GEREES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (A/38/5/Add.5)
- f) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION (A/38/5/Add.7)

8. M. VREBOS (Président du Comité des commissaires aux comptes) remercie la Cinquième Commission de lui donner l'occasion de présenter les rapports du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1982 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. De même, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et a établi, à ce sujet, un rapport qui sera repris dans le rapport annuel du Comité mixte de la Caisse.

9. La composition du Comité des commissaires aux comptes a subi quelques modifications : M. Khan, contrôleur et vérificateur général du Bangladesh et M. Coleman, vérificateur général du Ghana, ont pris leur retraite et ont pour successeurs, respectivement M. Hug et M. Nelson. Au Comité des opérations de vérification, M. Saffo, après avoir rendu de grands services à l'Organisation, a quitté son poste et a été remplacé par M. Conduah, directeur du contrôle externe du Ghana.

10. Le Comité des commissaires aux comptes a modifié quelque peu la présentation de ses rapports, qui sont désormais précédés d'un résumé des observations du Comité, et a dressé une liste des remarques les plus importantes pour l'ensemble des organisations.

11. Comme d'habitude, les travaux du Comité ont été effectués par du personnel de ses trois pays membres : le Bangladesh, la Belgique et le Ghana, sous la direction du Comité des opérations de vérification. Les trois membres de ce Comité ont des contacts réguliers avec les diverses administrations aux fins d'analyser tous les problèmes relatifs à la vérification des comptes.

(M. Vrebos)

12. Conformément à la pratique établie, les observations du Comité des commissaires aux comptes ont été communiquées aux chefs des secrétariats des différentes organisations. Ainsi, 73 lettres portant sur tous les aspects de la gestion et exposant les résultats des vérifications et recommandations du Comité, ont été envoyées.

13. Le Président du Comité des opérations de vérification, M. Choudhury, qui est assisté de ses deux collègues, est à la disposition de la Cinquième Commission pour répondre aux questions éventuelles. De même, M. Vrebos serait heureux de répondre à toute question ayant trait à la politique et à la direction des activités du Comité.

14. M. Vrebos souhaite formuler quelques observations d'ordre général au sujet des rapports du Comité des commissaires aux comptes, qui ont déjà été examinés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en juin 1983. Ces observations concernent les services d'achats et de fournitures; la gestion financière; le contrôle budgétaire; la mise en oeuvre, le contrôle et l'évaluation des projets; les consultants et les frais de voyage.

15. On a de nouveau constaté que, dans les différents services d'achats et de fournitures du FNUAP, du FISE, du HCR et de l'UNRWA, des commandes ont été passées sans appel d'offres et que les délais de livraison n'ont pas toujours été respectés. Le Comité a également relevé d'autres défaillances. C'est ainsi que des créances pour dommages ou marchandises en transit n'ont pas été récupérées auprès des assureurs. Il n'existe pas non plus de plan efficace concernant l'achat de fournitures, pas plus qu'une évaluation des fournisseurs en titre ou potentiels.

16. Quant à la gestion financière du FISE, de l'UNITAR, du HCR et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, il n'existe pas de contrôle global de la gestion des disponibilités pour investissement, et les procédures de réapprovisionnement des caisses sont insuffisantes.

17. S'agissant du contrôle budgétaire au FNUAP, au FISE, au HCR, à l'UNRWA, et au PNUD, il convient de signaler que plusieurs services ont dépassé leurs crédits budgétaires, ce qui enlève toute signification au budget comme mécanisme de prévision et d'autorisation. Des circonstances imprévisibles pourraient justifier certaines dépenses, surtout à l'intérieur d'un même budget : des demandes de transfert de crédits ont parfois été présentées, mais seulement une fois les dépenses effectuées. Afin de maintenir la discipline budgétaire et d'empêcher les dépassements de crédits, il faudrait instituer une procédure exigeant que toute dépense fasse l'objet d'une autorisation préalable. En outre, il convient de souligner la nécessité de réduire l'affectation de fonds à la rubrique "autres dépenses", l'insuffisance des procédures de contrôle des allocations de crédits et le non-respect de la réglementation financière.

18. En ce qui concerne la préparation et l'évaluation des projets du FNUAP, du FISE, du HCR, du PNUD et de l'UNITAR, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations concernant : des défaillances lors de la préparation des budgets, la définition des objectifs et l'établissement d'un plan d'exécution du

/...

(M. Vrebos)

projet; le manque d'études appropriées concernant la possibilité de mener à bien un projet déterminé; des affectations de fonds inférieures aux dépenses réelles; le défaut d'un engagement opportun et efficace de la part des organismes participants et chargés de l'exécution lors de la réalisation des projets; et les retards importants qui se produisent dans le déroulement des opérations.

19. S'agissant de l'emploi de consultants, le Comité a relevé que les bureaux régionaux engagent des consultants sans autorisation préalable, que les services des consultants ne sont pas évalués et que la liste des consultants ne fait pas mention de leur aptitude à accomplir les tâches qui leur sont assignées.

20. Pour ce qui touche aux frais de voyage du PNUD, de l'UNITAR et de l'UNRWA, il convient de signaler que la fonction "voyages" n'est pas informatisée, qu'il y a des retards dans le règlement des avances et que l'exposé des motifs des voyages dans les formulaires est insuffisant.

21. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif (A/38/433), fait observer que, comme à l'accoutumée, le Comité n'a pas formulé d'observations détaillées sur chacune des recommandations ou observations du Comité des commissaires aux comptes. M. Mselle se borne donc à appeler l'attention de la Cinquième Commission sur deux questions touchant le rapport susmentionné.

22. Tout d'abord, la plupart des rapports du Comité des commissaires aux comptes dont la Cinquième Commission est saisie contiennent des observations formulées par les bureaux respectifs. Or tel n'est pas le cas du rapport sur les fonds administrés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/38/5/Add.5), dans lequel ne figure aucune observation de ce type. Le Comité consultatif a donc dû demander à ce Bureau des renseignements supplémentaires sur certaines questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes. On trouvera ces renseignements aux paragraphes 19 à 24 du rapport du Comité consultatif (A/38/433).

23. Ensuite, au paragraphe 12 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (A/38/5/Add.7), il est recommandé de solliciter une autorisation avant de virer des crédits d'une ligne de crédit à une autre. Pour diverses raisons, notamment parce que c'est plus facile d'un point de vue pratique, le Comité consultatif recommande que l'Administration continue de s'en tenir à la procédure suivie jusqu'à présent, à moins qu'il n'en décide autrement.

24. Enfin, M. Mselle signale que le Comité consultatif a eu l'occasion de procéder à un échange de vues avec les membres du Comité des commissaires aux comptes au sujet des modifications que ce dernier propose d'apporter à l'annexe au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Après avoir examiné ces modifications, le Comité consultatif a décidé de les appuyer. Toutefois, s'agissant de l'étendue de la vérification des comptes, le Comité des commissaires

/...

(M. Mselle)

aux comptes propose de supprimer deux phrases qui, de l'avis du Comité consultatif, forment une part importante de l'opinion des commissaires, raison pour laquelle il recommande qu'elles soient maintenues (A/38/433, par. 30). M. Mselle croit comprendre que le Comité ne fera pas d'objection à cette recommandation du Comité consultatif.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/C.5/38/9 et Corr.1)

25. M. FORAN (Contrôleur) dit que le document A/C.5/38/9 a été établi conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/13 afin que lui soient présentés : 1) un rapport intérimaire sur l'état du projet relatif à l'émission des timbres-poste spéciaux, et 2) des renseignements détaillés sur l'ampleur, le taux d'augmentation et la composition du déficit de l'Organisation, ainsi que sur l'état des contributions volontaires reçues d'Etats Membres pour atténuer la crise financière.

26. Le document A/C.5/38/9/Corr.1 clarifie les renseignements fournis à l'annexe III du document A/C.5/38/9 sur le déficit de la FINUL. Comme indiqué au paragraphe 10 de ce dernier document, le Secrétariat compte publier un additif qui actualisera les renseignements concernant le versement des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 30 septembre 1983 de manière à faciliter la comparaison avec les montants perçus pendant la même période figurant dans le rapport de l'année précédente (A/C.5/37/15).

27. En ce qui concerne l'émission de timbres-poste et comme signalé aux paragraphes 4 à 6 du rapport, 10,9 millions de timbres-poste ont été émis le 19 novembre 1982. A la fin du mois de mars 1983, le montant brut des ventes était de 1,9 million de dollars, ce qui a rapporté des recettes totales nettes de 1,1 million de dollars. On prévoit que lorsque les timbres seront retirés de la circulation en novembre 1983, le total net des recettes serait d'environ 1,2 million de dollars. Ce montant est sensiblement inférieur à celui de 2 millions de dollars mentionné dans le rapport de l'année précédente. Cette diminution témoigne du déclin général de la vente de timbres-poste enregistré par l'Administration postale de l'ONU au cours de l'année écoulée.

28. Dans la partie II du rapport, il est fait état du déficit de l'Organisation et de la structure des paiements des Etats Membres en 1983. Comme indiqué au paragraphe 8, plusieurs Etats Membres ont répondu à l'appel de l'Assemblée générale et ont envoyé leurs contributions plus rapidement qu'ils ne l'avaient fait pour l'année antérieure. Ainsi, au 30 juin 1983, 41 p. 100 des contributions pour l'année en cours avaient été versées, contre 29 p. 100 seulement à la même date, l'année précédente. En raison de cet état de choses, auquel sont venus s'ajouter les avances supplémentaires au Fonds de roulement et les fonds recueillis en vertu de la suspension de l'application des articles 5.2 d), 4.3 et 4.4 du Règlement financier, l'Organisation n'a pas eu à recourir à des fonds d'autres sources durant les neuf premiers mois de l'année 1983. Cela signifie qu'en 1983, la situation de

/...

(M. Foran)

trésorerie de l'Organisation s'est améliorée grâce aux mesures adoptées par l'Assemblée générale à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions et la promptitude accrue avec laquelle plusieurs Etats Membres ont versé leurs contributions, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale à sa trente-septième session.

29. Cependant, il convient de signaler que la situation se dégradera peut-être d'ici la fin de l'année 1983. Il faudra attendre la semaine suivante pour connaître le montant définitif des contributions reçues au 30 septembre 1983, mais actuellement, il semble que les versements effectués n'atteindront qu'environ 49 p. 100 du total des contributions pour l'année en cours, soit pratiquement le même montant que l'année précédente. C'est-à-dire que, si les contributions ont été versées plus promptement durant le premier semestre de 1983, par comparaison avec 1982, à présent, la situation reste apparemment stationnaire et, à moins qu'un grand nombre de versements soit effectué les jours suivants, l'Organisation se retrouvera, à la fin du mois de septembre, presque dans la même situation que l'année précédente à la même date.

30. Quant au déficit à court terme de l'Organisation, il est indiqué au paragraphe 13 du rapport que son montant projeté au 31 décembre 1983 se chiffre à 326 millions de dollars. Néanmoins, ce montant comprend le déficit de la FINUL, calculé uniquement jusqu'au 18 juillet 1983. Si le mandat de la FINUL est renouvelé jusqu'à la fin de l'année et si certains Etats Membres continuent de ne pas verser les sommes dont ils ont annoncé qu'ils les retiendraient sur leurs contributions, on estime que le déficit à court terme augmentera de quelque 9 millions de dollars et atteindra un total de 335 millions de dollars, soit un accroissement d'environ 12 p. 100 par rapport à 1982.

31. La partie III du rapport contient un résumé des suggestions et propositions formulées par les Etats Membres à la trente-septième session de l'Assemblée générale.

32. Comme les décisions déjà prises par l'Assemblée générale à ses sessions précédentes en ce qui concerne l'augmentation du Fonds de roulement et l'inscription sur un compte d'attente du solde des crédits ouverts pour les exercices biennaux 1980-1981 et 1982-1983, ainsi que l'accroissement du pourcentage des contributions versées durant le premier semestre de 1983, ont permis une amélioration de la situation financière de l'Organisation, aucune mesure supplémentaire n'est proposée à ce stade. Néanmoins, il faudra suivre de près la situation durant le reste de l'année 1983 et en 1984, afin qu'à sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale puisse examiner toutes mesures qui pourraient s'avérer nécessaires sur la base de cette expérience.

33. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a abouti aux mêmes conclusions que le Contrôleur au sujet du point III de l'ordre du jour. Bien que la situation se soit améliorée, il ne faut pas que les Etats Membres accordent moins d'attention à cette question; au contraire, ils doivent poursuivre leurs efforts pour assurer le versement ponctuel de leurs contributions.

(M. Mselle)

34. Quant aux mesures supplémentaires, le Comité consultatif partage l'avis du Contrôleur à savoir que l'Assemblée générale aura la possibilité, à sa trente-neuvième session, d'examiner à nouveau le problème dans son ensemble et de décider s'il convient de prendre des nouvelles mesures.

35. En outre, le Comité consultatif est en train de rassembler des renseignements analogues auprès des institutions spécialisées. Ces renseignements figureront dans le rapport sur la coordination qui sera publié ultérieurement durant la session en cours et qui traitera des mesures adoptées par ces organismes pour faire face à leurs problèmes financiers.

36. En conséquence, la Cinquième Commission, si elle décide de poursuivre l'examen du point 111 de l'ordre du jour, devrait différer l'adoption de décisions définitives jusqu'à ce qu'elle ait reçu le rapport susmentionné du Comité consultatif.

ORGANISATION DES TRAVAUX

37. Le PRESIDENT rappelle que la liste des orateurs concernant le point 111 de l'ordre du jour sera close le jeudi 29 septembre et prie les délégations qui souhaitent prendre la parole à ce sujet de s'inscrire aussi rapidement que possible.

38. Les délégations devront fournir un nombre suffisant d'exemplaires de leur déclaration pour faciliter la tâche des services d'appui.

La séance est levée à 11 h 35.